



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-332

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

I Immobilier et de la Logistique

13-2021-11-15-00011 - Arrêté portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 à Madame Sophie BERANGER-CHERVET, directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État (3 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-11-15-00011

Arrêté portant délégation de signature au titre
du décret du 7 novembre 2012 à Madame
Sophie BERANGER-CHERVET, directrice
départementale de la protection des
populations des Bouches-du-Rhône pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget de l'État

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
au titre du décret du 7 novembre 2012
à **Madame Sophie BERANGER-CHERVET**,
directrice départementale de la protection des populations
des Bouches-du-Rhône
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 portant nomination de Madame **Sophie BERANGER-CHERVET**, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Sophie BERANGER-CHERVET**, directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable d'unité opérationnelle ou de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat concernant les programmes suivants :

Programme	N° de programme
Paysages, eau et biodiversité	113
Développement des entreprises et régulation	134
Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	206
Sécurité et circulation routière	207
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	354
Ecologie	362

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission des titres de perception.

Article 2

En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Sophie BERANGER-CHERVET**, directrice départementale de la protection des populations, peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature pour le territoire du département des Bouches-du-Rhône à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du service, par arrêté pris en mon nom.

La signature des agents habilités est accréditée auprès de la directrice régionale des finances publiques du département des Bouches-du-Rhône. La désignation des agents ainsi habilités est portée à ma connaissance.

Article 3

Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre,
- les décisions en matière de pouvoir adjudicateur.

Article 4

Madame **Sophie BERANGER-CHERVET**, directrice départementale de la protection des populations, m'adressera un compte-rendu trimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2021-04-19-00010 du 19 avril 2021 est abrogé.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND